

## Dans quels cas faire appel à votre SERVICE D'ASSISTANCE ?

Parce que certaines situations peuvent fortement perturber la vie de la famille et nécessitent un accompagnement de proximité, le régime frais de santé des salariés et anciens salariés des Organismes de Sécurité Sociale prévoit un service d'assistance renforcé et adapté à vos besoins, y compris en cas d'hospitalisation.

Les garanties proposées vous assurent un soutien lors des situations de vie que vous rencontrez (hospitalisation, immobilisation, pathologie lourde, décès...) et vous accompagne ponctuellement en cas d'urgence ou de façon prolongée en cas de coup dur.

### Qui peut bénéficier de ces services ?

Tout souscripteur salarié ou ancien salarié, adhérent au régime frais de santé des salariés et anciens salariés des Organismes de Sécurité Sociale, ainsi que les personnes vivant sous son toit, qu'elles soient ou non couvertes par son régime de frais de santé : conjoint de droit ou de fait, enfants de moins de 16 ans, enfants handicapés sans limite d'âge et les ascendants directs fiscalement à charge.

### Comment faire appel à l'assistance ?

- 1** Composez le **05 49 76 66 94**
- 2** Communiquez votre n° d'adhérent
- 3** Un Chargé d'assistance fera avec vous le point sur votre situation afin de vous proposer des solutions adaptées dans le respect de votre contrat

Retrouvez l'intégralité de la notice d'information sur notre site internet - <http://extranet.ucanss.fr>



Les garanties d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort cedex 9, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Talbot, 75436 Paris Cedex 09.

GARANTIES	Hospitalisation	Immobilisation	Pathologie lourde Maladie invalidante	Décès Mutation	Litige Sur demande
Aide-ménagère	✓	✓		Décès	
Présence d'un proche	✓	✓		Décès	
Services de proximité Livraison médicaments / courses, portage repas / espèces, coiffure à domicile	✓	✓			
Fermeture du domicile	✓				
Préparation du retour	✓				
Prise en charge des enfants (garde, conduite à l'école, aux activités extrascolaires)			Événement touchant les parents, les enfants ou la nourrice	Décès	
Prise en charge des ascendants	✓	✓		Décès	
Garde des animaux	✓			Décès	
Transfert post hospitalisation chez un proche	✓				
Conduite aux rdv médicaux, au travail		✓			
Soutien scolaire à domicile		✓			
Soutien scolaire chez un proche	✓				
Aide aux devoirs	✓	✓			
Aide au déménagement Nettoyage du logement				Mutation	
Aide à la recherche d'emploi du conjoint				Mutation	
Bilan situationnel par un ergothérapeute, services travaux, téléassistance			Pathologie lourde ou traitement long		
Enveloppe de services sur un an (100 unités)					
Aide au retour à l'emploi				Maladie invalidante	
Rapatriement de corps				Décès	
Aide aux démarches, mise en relation				Décès	
Info médicale, info sociale et juridique, conseil social, prévention nutrition santé					Sur demande
Soutien psychologique			Accident & maladie graves	Décès	
PJ* : volets médical et intégrité					Litige

Cette note d'information constitue un résumé des garanties délivrées par le Service Assistance et la Protection Juridique (PJ\*). Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information.



**L'assistance santé C2S**  
**Votre soutien au quotidien**

**L'ESSENTIEL DE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE ET DE VOTRE PROTECTION JURIDIQUE**

Garanties incluses, sans surcoût, dans le régime frais de santé des salariés et anciens salariés des Organismes de Sécurité Sociale

Besoin d'assistance ?

**05 49 76 66 94**





## UNE ASSISTANCE SANTÉ A VOS CÔTÉS

Que vous soyez salarié ou ancien salarié d'un Organisme de Sécurité Sociale, le service d'assistance inclus dans votre régime frais de santé vous accompagne dans les moments de vie que vous pouvez rencontrer.



## PROTECTION JURIDIQUE

Des experts du droit vous soutiennent dans les moments difficiles.

### Disposer de relais à votre domicile

**Aide-ménagère** pour les tâches du quotidien

**Services de proximité :** portage de repas ou d'espèces, livraison de courses, coiffure à domicile...

Transfert et **garde des animaux domestiques**

**Sécurisation du domicile** quitté en urgence et **préparation du retour** suite à hospitalisation longue

**Bénéficier d'un soutien quand aucun proche n'est en mesure de vous venir en aide**

### Assurer la prise en charge de vos proches

**Aider à réorganiser le quotidien de la famille suite à une maladie soudaine ou à un accident**

**Garde des enfants** par un intervenant habilité ou un proche (en cas de parents, enfants ou nounou malades)

**Conduite à l'école,** aux activités extrascolaires, aux rendez-vous médicaux ou sur le lieu de travail

**Aide aux devoirs et soutien scolaire** (à domicile, à l'hôpital, chez un proche)

**Garde des ascendants** vivant au domicile, par un proche ou un intervenant agréé

### Être soutenu en cas de décès

**Mise en relation avec un prestataire funéraire, aide aux démarches, rapatriement de corps**

**Services à domicile :** aide-ménagère, garde d'enfants ou d'ascendants...

**Retrouver ses repères suite à la perte d'un proche**

### Être soutenu en cas de pathologie lourde

**Bilan situationnel par un ergothérapeute** au domicile

**Services travaux** pour aménager le domicile suite aux préconisations de l'ergothérapeute

**Mettre en place les moyens humains et matériels pour accompagner la perte d'autonomie**

**Service de téléassistance**

#### LE PLUS : UNE ENVELOPPE DE SERVICES MODULABLES SUR 1 AN

« Suite à une maladie grave, j'ai dû interrompre mon activité pendant plusieurs mois. Fatiguée par mes protocoles de soins, le soutien du service assistance a été précieux tout au long de mon traitement. »

#### Protocole de traitement n°1

Aide-ménagère

Venue d'un proche au domicile

#### Protocole n°2

Livraison de courses

Soutien psychologique

Garde d'enfants

### Bénéficier des conseils d'experts

**Être bien accompagné dans ses décisions**

**Infos médicales, prévention nutrition santé**  
**Infos administratives, sociales, juridiques et vie pratique**  
**Conseil social et soutien psychologique**

### Être aidé au niveau professionnel

**En cas de mutation professionnelle au sein d'un Organisme de Sécurité Sociale :** aide au déménagement, aide à la recherche d'emploi du conjoint

**En cas de maladie/accident invalidant :** aide au retour à l'emploi

### Bénéficier d'une protection médicale

*Il est souvent difficile de mettre en cause un professionnel de santé et les expertises médicales coûtent cher !*

**Vous êtes victime :**

- . d'une erreur médicale ou pharmaceutique
- . d'un retard ou d'une erreur de diagnostic
- . d'une infection nosocomiale
- . d'un défaut de conseil d'un praticien

**Être assisté et faire valoir vos droits face à un établissement de soins (public ou privé) ou un professionnel de santé**

### Mieux protéger votre intégrité

**Être assisté et faire valoir vos droits à l'encontre du responsable de votre préjudice**

**Vous êtes victime :**

- . d'une agression
- . d'une atteinte accidentelle à votre intégrité physique
- . d'une diffamation sur les réseaux sociaux

### DANS TOUTES CES SITUATIONS, CFDP ASSURANCES :



**Vous informe sur vos droits**

**Vous aide à constituer votre dossier**

**Vous fait assister par des experts qualifiés**

**Organise et prend en charge votre défense judiciaire**

*Les garanties de protection juridique sont assurées par CFDP ASSURANCES, société anonyme au capital de 1.600.000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 1 place Francisque Regaud - 69002 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 958 506 156, soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09.*